

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

RÉGION DE L'ADAMAOUA

DÉPARTEMENT DU DJEREM

COMMUNE DE NGAOUNDAL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION  
DES MARCHÉS PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland

ADAMAOUA REGION

DJEREM DIVISION

NGAOUNDAL COUNCIL

INTERNAL LOCAL TENDERS BOARD

## AVIS DE COTATION

N°04/DC/MO/CNDAL/CIPM/2025 DU 08/09/2025

### RELATIVE A L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES DU PAQUET MINIMUM AUX ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL

Dans le cadre de l'exécution du Budget de Fonctionnement Public de l'exercice 2025, le Maire de la Commune de Ngaoundal, Maître d'Ouvrage lance pour le compte de la Commune de Ngaoundal, une demande de Cotations pour la réalisation de l'opération sus indiquée.

#### 1. Objet du dossier de cotation :

Le dossier de cotation porte sur l'acquisition des fournitures pédagogiques et scolaires pour le compte des établissements de l'Education de base dans l'Arrondissement de Ngaoundal.

#### 2. Participation et origine :

La participation est ouverte à toutes les Entreprises et Établissements de droit camerounais ayant une expérience minimum avérée.

#### 3. Financement :

L'acquisition des fournitures, objet de la présente Demande de Cotations, est financée par le Budget de Fonctionnement Public de l'exercice 2025. Le coût prévisionnel de l'ensemble des prestations prévues dans la présente DC est de : **sept millions (7 000 000) FCFA Toutes Taxes Comprises** sur les lignes d'imputation budgétaire n° **59 15 641005 464201**.

#### 4. Délai de livraison :

Le délai global de livraison des travaux est de vingt un (21) jours. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations

#### 5. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché :

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix des attributaires par le Maître d'Ouvrage, le marché sera conclu entre celui-ci et le Maître d'Ouvrage qui est le Maire de la Commune de NGAUNDAL.

#### 6. Cautionnement provisoire (garantie de soumission) :

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement provisoire de 0.5 % (garantie bancaire de soumission), établi selon le modèle indiqué dans Le dossier de cotation, par un établissement bancaire de premier rang ou une compagnie d'assurance agréé par le Ministre en charge des Finances et d'un montant égal à trente mille (35 000) F CFA.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra impérativement être produit en original datant de moins de trois (03) mois.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

#### **7. Consultation du dossier de cotation :**

Le dossier de cotation peut être consulté au Service Technique de la Mairie de Ngaoundal.

#### **8. Acquisition du dossier de cotation :**

Le dossier de cotation peut être obtenu au Secrétariat Général de la Mairie de Ngaoundal, sur présentation d'une quittance de versement à la recette municipale de la Commune de Ngaoundal d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de **dix mille (10 000) Francs CFA**.

Cette quittance devra identifier l'acquéreur comme représentant le prestataire désireux de participer à la cotation.

#### **9. Présentation des offres :**

Les documents constituant l'offre seront répartis en un volume, placés sous simple enveloppe portant uniquement la mention du dossier de cotation en cause, composés des Pièces administratives, de l'Offre technique et de l'Offre financière.

Les différentes pièces de l'offre seront numérotées dans l'ordre de la DC et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

#### **10. Remise des offres :**

L'offre, rédigée en anglais ou en français, en **sept (07) exemplaires**, dont **un (01) original et six (06) copies**, devra parvenir au Secrétariat Général de la Mairie de Ngaoundal, au plus tard le **1er/10/2025** à 10 heures, heure locale et devra porter la mention :

##### **AVIS DE COTATION**

**N°04/DC/MO/CNDAL/CIPM/2025 DU 08/09/2025 RELATIF A LA FOURNITURE DU PAQUET  
MINIMUM AUX ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE NGAOUNDAL  
*A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"***

**NB : l'offre devra être accompagnée d'un support numérique (clé USB) contenant la version numérique du projet de Lettre Commande complété et rempli avec sous format Excel le devis quantitatif et estimatif**

#### **11. Recevabilité des offres :**

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt ou celles ne respectant pas le mode de séparation de seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative conformément aux stipulations du Règlement Particulier du dossier de cotation. Elles devront obligatoirement être datées de moins de trois (03) mois précédant la date initiale de dépôt ou avoir été établies postérieurement à la date de signature du dossier de cotation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et de la demande de Cotation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier de cotation entraînera le rejet simple de l'offre.

#### **12. Ouverture des plis :**

L'ouverture des plis se fera en un temps. Il aura lieu le **1er/10/2025 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la commune de Ngaoundal dans la salle des délibérations de ladite Commune. Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.



### **13. Principaux critères d'évaluation des offres :**

#### **13-1- : Critères éliminatoires :**

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

- a) L'absence ou la non-conformité d'une pièce administrative à l'ouverture et sa non régularisation après 48 heures) ;
- b) L'absence de la caution de soumission au dépouillement ;
- c) La fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- d) L'omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;

#### **13.2- : Critères essentiels :**

Les critères essentiels seront notés en fonction des éléments suivants :

1.	Le chiffre d'affaires des deux (02) dernières années	oui/non
2.	Les références de l'Entreprise .	oui/non
3.	Une déclaration sur l'honneur de soumissionner, signée et datée.	oui/non

### **14. Durée de validité des offres :**

Les soumissionnaires seront engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres

### **15. Attribution du marché :**

Le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre évaluée la moins disante et remplissant les critères administratifs, techniques et financiers requis.

### **16. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au service technique de la Commune de Ngaoundal Téléphone : 694 97 71 09, dès publication du présent avis.

**« Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48 ».**

NGAOUNDAL, le 08 SEPT 2015  
Le Maire de la Commune de

#### **COPIE:**

**NGAOUNDAL**

- DD/MINMAP/DJEREM
- ARMP
- DD/MINDEVEL/DJEREM
- PRESIDENT CIPM
- AFFICHAGE/CHRONOS. /-



*Mohamadou Sani*  
Chevalier du Mérite Camerounais

